

Véhicules utilitaires lourds

| Bulletin d'information à distribuer à : | Gestionnaire de service | Gestionnaire de garantie | Gestionnaire des pièces | Maître technicien | Conseiller en services | BMIS |
|---|-------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------|------------------------|------|
| | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

| | |
|---------------|--|
| Objet | Climatisation insuffisante / pas de refroidissement |
| Modèle | Tous les véhicules |
| Résumé | La quantité de gaz et d'huile dans le système climatique doit être mesurée en appliquant les éléments suivants La méthode de contrôle dans tous les véhicules confrontés au problème de la climatisation ne fonctionne pas. |

Travail:

| Code du travail | Nom de l'œuvre | Durée |
|---|---|---------|
| 34C033 (16MY/Pour les véhicules hérités) 34C033 J (18MY, pour F-MAX) | PURGE ET REMISE DE GAZ DE CLIMATISATION | 1 heure |

Application de service :

La quantité de gaz et d'huile dans le système de climatisation doit être mesurée en appliquant la méthode de contrôle suivante dans tous les véhicules confrontés au problème de la climatisation ne fonctionne pas.

1. Véhicules 12.7L

- 1.1. Dans les véhicules confrontés à des problèmes de climatisation, la quantité de gaz dans le système doit être mesurée.
- 1.2. S'il y a une fuite de gaz/huile dans les tuyaux, elle doit être vérifiée visuellement avec une lumière violette dans les zones indiquées par la flèche. Dans l'image 3 de la deuxième page, il y a un exemple d'image pour le contrôle (les taches d'huile peuvent être vues comme brunes).
- 1.3. Dans la zone marquée du chiffre 1, il faut vérifier que les écrous sont serrés avec un couple de 25 Nm. De plus, les fuites de gaz/huile doivent être contrôlées visuellement sur cette zone.
- 1.4. En plus du contrôle visuel, le contrôle des fuites doit être effectué à l'aide d'un renifleur dans les zones indiquées par les flèches.
- 1.5. Pour les réparations nécessitant le remplacement du compresseur, la quantité de gaz dans le système et la quantité de couple dans la zone 1 doivent également être ajoutées aux renseignements sur la réclamation.

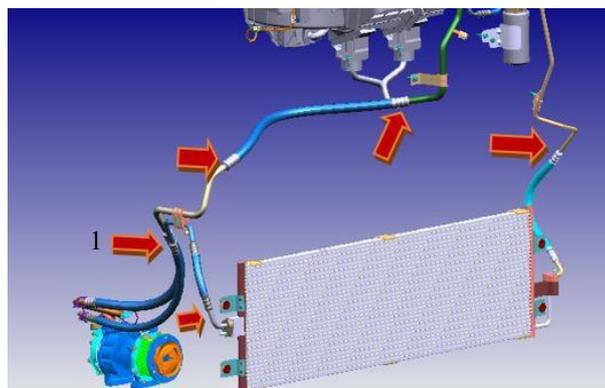
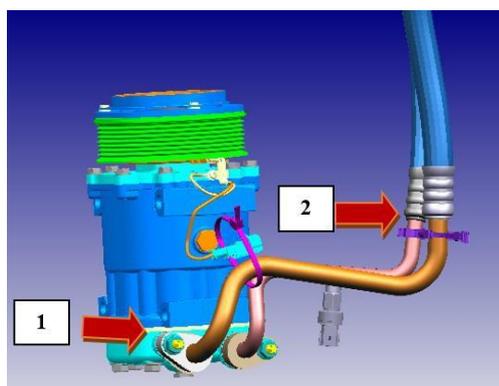
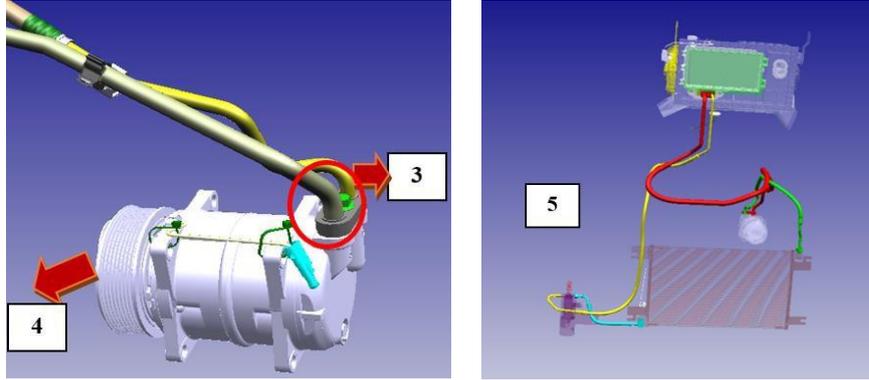


Photo 1- Compresseur de climatisation des véhicules de 12,7 litres**2. Véhicules 9L**

- 2.1. Dans les véhicules confrontés à des problèmes de climatisation, la quantité de gaz et d'huile dans le système doit être mesurée.
- 2.2. S'il y a une fuite de gaz/huile dans les tuyaux, elle doit être vérifiée visuellement avec une lumière violette. Dans l'image 3 de la deuxième page, il y a un exemple d'image pour le contrôle (les taches d'huile peuvent être vues comme brunes).
- 2.3. Les fuites de gaz/huile doivent être vérifiées visuellement dans les zones marquées par les flèches 3 et 4. En plus de l'inspection visuelle, les fuites doivent être vérifiées à l'aide d'un renifleur à l'intérieur des tuyaux du climatiseur.
- 2.4. Pour les réparations nécessitant le remplacement du compresseur, la quantité de gaz et d'huile restante dans le système doit être ajoutée aux renseignements sur la réclamation.

**Photo 2-** Compresseur de climatisation des véhicules de 9 litres**Photo 3 -** Taches d'huile brune sur le tuyau